

## Communiqué de presse

**Le Synalam et la FNI apportent les preuves de la supériorité médico-économique du modèle libéral de prise en charge à domicile**

*Une étude inédite montre qu'à qualité équivalente, la prise en charge libérale de patients cancéreux nécessitant des traitements lourds et complexe est nettement moins coûteuse pour la collectivité.*

Les deux syndicats, représentant les infirmiers libéraux (FNI) et les prestataires de santé à domicile (Synalam), viennent de rendre publique une étude qui fait **la démonstration de l'intérêt du recours au "couple" prestataire/infirmier libéral dans le soin à domicile et particulièrement la perfusion**. Ils ont ainsi apporté **la preuve de la performance médico-économique de la prise en charge libérale en prenant un exemple, celui de la cancérologie** : "A qualité égale, [elle] se révèle jusqu'à 60 % moins chère que l'hôpital et jusqu'à 40 % moins coûteuse que l'HAD " souligne Jean-Marc AUBERT, associé du Cabinet JALMA, qui a réalisé l'étude pour le Synalam. "Ces conclusions corroborent parfaitement notre analyse sur l'intérêt du modèle libéral qui a fait la preuve de son efficacité et la nécessité de le défendre" a réagi le Dr Christian JEANBRUM, Président du Syndicat des médecins libéraux (SML), venu apporter son soutien à cette démarche.

Au-delà de l'exemple de la cancérologie, choisi pour son niveau de complexité et de contraintes, c'est dans l'ensemble du champ de la perfusion à domicile que l'offre libérale apporte, depuis 25 ans, une réponse qui associe qualité, coordination, proximité, confort du patient, et efficacité. Cette prise en charge coordonnée entre infirmiers libéraux et prestataires est détaillée dans un Position paper qui retrace leur position commune et **met en avant la complémentarité entre ceux qui assurent le soin et le suivi clinique du patient (les infirmiers) et ceux qui mettent à disposition le dispositif médical nécessaire et organisent le retour à domicile en cas de sortie d'hospitalisation (les prestataires)**. Cette coopération associe bien entendu les autres professionnels libéraux : pharmaciens, médecins, ... Elle est retracée dans une convention venant préciser et clarifier les rôles et responsabilités de chacun dans la prise en charge à domicile et dont les deux présidents annoncent la signature. "Cette convention rappelle notamment le principe absolu de respect du libre choix du patient" souligne Olivier LÉBOUCHE, président du Synalam.

**Dans les tous prochains jours, les deux syndicats vont interpeller les autorités de santé nationales et régionales pour défendre ce modèle qu'ils jugent menacé notamment par la méconnaissance des autorités de santé et par le tropisme hospitalier du système sanitaire.**

Alors que le modèle montre, sur le terrain et dans les études, son efficacité, sa qualité et son intérêt économique, les autorités de santé peinent à le reconnaître :

- les ARS n'en tiennent pas suffisamment compte dans les schémas régionaux et continuent à penser que l'HAD est la principale solution de retour à domicile,
- la HAS remet en cause, dans un avis récent sur la Perfusion, publié le 2 février dernier, les compétences infirmières des prestataires alors même que celles-ci garantissent la sortie d'hôpital dans les conditions maximales de sécurité et de qualité,
- le modèle libéral actuel qui pourtant garantit une présence infirmière sur l'ensemble du territoire, en proximité, et dispose d'une organisation souple et adaptée pour assurer la continuité des soins est mis à mal par une volonté de regroupement interdisciplinaire dans des structures inadaptées aux contraintes de l'exercice infirmier

**La situation des finances de santé actuelle permet-elle qu'on se prive d'un maillon tel que celui constitué par les PSAD et les infirmiers libéraux ? Sur la seule oncologie, une prise en charge plus adaptée pourrait représenter, par extrapolation des conclusions de l'étude JALMA, une économie de plusieurs centaines de millions d'euros.**

Philippe TISSERAND, Président de la FNI conclut : "*il serait irresponsable de continuer de méconnaître la performance de l'offre libérale constituée autour des prestataires de santé à domicile et des infirmiers libéraux*"

Paris, le 22 mars 2012

*Contact presse :*

FNI : 01 47 42 94 13

SYNALAM : 06 80 40 65 10